L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 31 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune Belge, muni de cinq certificats du gouvernement belge, demande une place de boucher ou ville. S'adresser à J. MAIRECHAL, Lafayette, Lne. 23mars—1em

Une dame très connue, ayant en plusieurs années d'expérience dans la profession s'offre à donner des leçons d'Anglais et de Français soit à domicile ou dans une école. S'adresser au No 171 rue Quartier. 19 mars 10f

A VENDRE

A VENDRE ou à louer pour cause de départ cette maison située à la belle résidence No 184 rue des Remparts, près Ste Anne, côté nord. S'adresser sur les lieux. 19 mars—2 avrs.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George L. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20 261.—Division C.—Attendu que Gabriel Villere administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. Smith, décédé intestat, laissant de cujus pour héritier Friesch, fils naturel reconnu de feu de Léon Ackermann, décédé intestat, alors est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 mars—31—3 9 avril.

Succession de Caroline Frisch,
femme décédée de Leon Ackermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20 262.—Division A—Attendu que Gabriel Villere administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Caroline Frisch, femme décédée de Leon Ackermann, décédée intestat, alors est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—3 9 avril.

Succession de Julie Bonaventure, épouse de Hermann Degas et Delcroix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 11 724.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles Degas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de John H. Webb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 216. Division A.—Attendu que Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Webb, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de Hester E. S. Dickey

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 041. Division A.—Attendu que présentement au nom de Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Hester E. S. Dickey, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de Cornelius Mahoney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 [illegible] Division A.—Attendu que présentement au nom de Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Cornelius Mahoney, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de John Reilley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 [illegible] Division A.—Attendu que présentement au nom de Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Reilley, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de Marie Christine Storer née Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 11 724.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Degas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de M. J. Nugent, Mary H. O. Nugent et Vincent N. Nugent

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 [illegible] Division A.—Attendu que présentement au nom de Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu M. J. Nugent, Mary H. O. Nugent et Vincent N. Nugent, décédés intestats, alors est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de Hunter Brevel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 [illegible] Division A.—Attendu que présentement au nom de Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hunter Brevel, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de Cultus Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 [illegible] Division A.—Attendu que présentement au nom de Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Cultus Porter, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de Thomas P. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 [illegible] Division A.—Attendu que présentement au nom de Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas P. May, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de Barthelemy Lutapie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 [illegible] Division A.—Attendu que présentement au nom de Gabriel Villere, administrateur public, présente une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Barthelemy Lutapie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours à partir de la date de la présente les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31mars—31—avril 9

Succession de Marie Mary McManus.

[illegible]

Succession de L. Bouvier.

[illegible]

Succession de Julie Bouvier.

[illegible]

Succession de Mme Mary Ann Rutherford.

[illegible]

Succession de Mme Mary Ann Rutherford.

[illegible]

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Michel Tortorich vs ses Créanciers. No 20 588—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Michel Tortorich soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant J. Dufrugnaud, greffier, en cette ville, le SAMEDI, 9e jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures indicatives contre la personne et aux biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1887.
ALBERT VOORHIES, Juge.
[Signé]

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Rudolph Schmutz vs ses créanciers—No 20 [illegible] Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. B. N. Claiborne, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
11 mars—3f on 30 f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberle vs ses créanciers—No 20 323—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberle soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Jules Zachary Spearing notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'Avril 1887 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic; et de voter sur tout autre affaire qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr Jr., Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 mars—3f on 30 f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—John A. Mayson vs Sons, créanciers—No 20 329 division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John A. Mayson, commerçant de Bottles & Mayson, composant de John D. Bottles, tout et seule cette ville et John R. Mayson résidant de l'Etat du Mississippi soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Andrew Herz Jr., notaire en cette ville le LUNDI, 4me jour d'avril 1887 à 11 heures A. M., pour procéder en ordre à déliberer sur les affaires du dit pétitionnaire pour un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que J. M. Hall Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
[illegible]

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Henry Wilkerson P. O Perroux

[illegible]

Thos McIntyre vs Mme G. D. Armstrong.

[illegible]

Charles W. Hunger vs Mme Green.

[illegible]

Succession de Mme Mary McManus.

[illegible]

Succession de Baltharzar Brevel.

[illegible]

Mme John Boile, transférée vs W. J McGill.

[illegible]

Succession de Calixte Porter.

[illegible]

Succession de Thomas P. May.

[illegible]

Succession de Barthelemy Lutapie.

[illegible]

Succession de Mme Mary McManus.

[illegible]

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Les héritiers Lanvin vs Mme Levy—No 20 [illegible] Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Mme Levy soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jacques Levy, notaire en cette ville, le SAMEDI, 9me jour d'Avril 1887 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur tout autre affaire qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Robert Marr Jr., Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 mars—3f on 30 f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hutton & Masson vs Sons, créanciers—No 20 329 division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Hutton & Masson, commerçants de Bottles & Mayson, composant de John D. Bottles, tout et seule cette ville et John R. Mayson résidant de l'Etat du Mississippi soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée pardevant Andrew Herz Jr., notaire en cette ville le LUNDI, 4me jour d'avril 1887 à 11 heures A. M., pour procéder en ordre à déliberer sur les affaires du dit pétitionnaire pour un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que J. M. Hall Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
[illegible]

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous avons la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE D.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 AVRIL 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	30,000..	30,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300	$30,000
100 ... "	200	20,000
100 ... "	100	10,000
1080 ... "	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à.....		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, chèque de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser:

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New-Orleans.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils assument la direction, est une garantie d'absolue loyauté et assure pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pourant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne achetant un billet, garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, se faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est ou fou ou un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est abandonné dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,367.—En vertu d'un ordre de vente daté le 22 mars 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 12 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

4 billets à ordre; 1 traite; 3 reçus et les valeurs suivantes:

1000 actions du Union Consolidated Mining Co., du Tennessee.

10 actions du University Publishing Co.

1000 actions, Omaha Gold and Silver Mining Co.

110 actions du N. O. Texas & Colorado R. R. Co.

Toute la propriété ci-dessus peut être examinée maintenant à mon bureau.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—avril 3 9, 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu—Installations, etc., d'un magasin de chaussures, aussi un lot de comptes ouverts.

Charles J. Oberle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20 323—En vertu d'un ordre de vente, en date du 30 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, à la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, 11 avril 1887, à 10 30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu sous le nom de Dunans—

1° Tout le contenu, installations, etc., du dit local, comprenant un fort stock bien assorti de bottes, souliers, pantoufles, sur pieds, mesdames et enfants, aussi les installations, comptoirs et autres effets mobiliers, etc., qui se trouvent, à la date susdite.

2° Un lot de comptes ouverts, d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Et syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus.
31 mars—31 av 5 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif civil de la propriété de valeur connue comme le

KENTUCKY COTTON PRESS,

Ensemble avec une machine à compresser le coton, chaudières, etc., dans l'île Delaire, entre les rues Thomas et Berthoud, Belle-Issue, St-Thomas et Tchoupitoulas, aussi une corde de terre de cette île, connue sous le

ANCHOR COTTON YARD.

Dans l'île, bornée par les rues Tchoupitoulas, St-Thomas, St-Dominique et Belle-Issue.

Dans l'affaire de

H. H. Hall et J. D. Hill, exécuteurs testamentaires de feu Kenan Slaughter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20 263. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'île Delaire, connu sous le nom de Kentucky Cotton Press, contenant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., ainsi qu'un certain lot de terre adjacent, connu sous le nom de Anchor Cotton Yard, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Première District de cette ville dans l'île Delaire, bornée par les rues Thomas, Berthoud, Hercules et Belle-Issue, et mesurant environ soixante pieds de front sur la rue Thomas, trente et de face à la rue Belle-Issue, et une même profondeur sur la ligne de plus près de la rue St-Thomas, et de la ligne de plus près de la rue Belle-Issue, ayant une face de cent soixante pieds sur quatre-vingts pieds de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été saisies et prises comme étant la propriété de feu John H. Hall et Kenan Slaughter, et sont vendues en vertu d'un jugement de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 mars 1887, dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1. Les premiers sous-traités pour la moitié de ces propriétés seront exigibles en espèces, et le solde en trois ans, avec intérêts à 8 pour cent par an, payables par moitié tous les six mois, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, et par privilège sur les meubles et immeubles, et par la caution solidaire de deux personnes solvables.

2. Le certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le Kentucky Cotton Press, contenant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., ainsi qu'un certain lot de terre adjacent, connu sous le nom de Anchor Cotton Yard, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la Première District de cette ville dans l'île Delaire, bornée par les rues Thomas, Berthoud, Hercules et Belle-Issue, et mesurant environ soixante pieds de front sur la rue Thomas, trente et de face à la rue Belle-Issue, et une même profondeur sur la ligne de plus près de la rue St-Thomas, et de la ligne de plus près de la rue Belle-Issue, ayant une face de cent soixante pieds sur quatre-vingts pieds de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été saisies et prises comme étant la propriété de feu John H. Hall et Kenan Slaughter, et sont vendues en vertu d'un jugement de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 mars 1887, dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

30mars—30—3, 8 avril à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de comptes à recevoir.

Grier Bros. vs Leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20 382. En vertu d'un ordre de vente daté 27 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue de Magazine, entre Gravier et Natchez alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 2 avril 1887 à 12 M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste déposée à mon bureau.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic Provisoire dans l'affaire ci-dessus.
27 mars—27, 28 29 30 31—avril 1, 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Anna Putthurst, veuve de Bernard H. Finapaller, exécutrice testamentaire et tutrice naturelle, vs Jamie Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île Delaire, borné par le numéro 229 sur le nouveau plan, borné par les rues Magazine, Camp, Berthoud, Milan. Le dit lot est désigné par le numéro 24, mesurant trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, au pied ambrésain. Les titres sont enregistrés au bureau de transferts, livre 116, folio 197.

Acte de vente passé par Ernest E. Colmagère, notaire, le 25 août 1882.

Seul dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31—7 14 21 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Finn.

Mulets, wagons, jument, charrette, vieux chiffons, vieux fers, vieux cuivre, etc.

Par ordre de Cour pour du comptant.

PAR W. L. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—LUNDI, 11 avril 1887, à 11 heures a. m., au local connu sous le nom de Bienville et Rendon, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "C," en date du 29 mars 1887, Dossier No 20 516, pour le compte de la succession de Lawrence Finn décédé, à l'encan il sera vendu:

Deux mulets, une jument, wagons, charrette, vieux fers, vieux cuivre, chiffons et autres effets mobiliers conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant.

30mars—30—3, 8 avril à la vente.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés améliorées de valeur situées dans la partie centrale des affaires de la ville au-dessus de la rue des Magasins et en terrain rue Girod, dans l'île Delaire sur les deux dites rues, et des rues Camp et Lafayette.

Scholefield Goodman & Fils vs Succession de B. J. West et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No. 20,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'île Delaire par les rues Magazine, Girod, Camp et Lafayette, dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, un des dits lots mesurant vingt-cinq pieds de face à la dite rue Girod sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et les autres dans lots mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la dite rue des Magasins sur cent soixante et onze pieds de profondeur, mesure américaine, plus ou moins.

Etant la même propriété que feu B. J. West a acquis par un achat de Mme Catherine Norton, reçu devant Jules Denis, notaire, en date du 8 avril 1872.

Seul dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un billet à ordre.

Keiffer Bros vs J. M. Little.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19 281.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 9 avril 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre payable pour la somme de cinq cent trente sept dollars (537) tire par A. F. Adam, à l'ordre de J. P. Adam Jr., et transféré par endossement par ledit J. P. Adam à J. M. Little et endossé par ledit J. M. Little, à la station Halpin, Miss., le 28 de septembre 1886 et fait payable le premier jour de janvier 1887, à la station Halpin, Miss.

Seul dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29mars—29—avril 2 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur par de mineurs Brennard.

Succession de Mme Barbara Brennard. No 18 587. Division D.

Mme Mary Lasker, tutrice, vs Succession de Antoine Brennard, mineur. No 19 447.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté 18 mars 1887, dans l'affaire No 18 587 ci-dessus et un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines portions de terre ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui y trouvent, tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent situées dans la Première District de cette ville, dans l'île Delaire, bornée par les rues Berthoud, Milan, Hercules et Belle-Issue, et mesurant environ quatre pieds de face à la rue Berthoud, trente pieds de face à la rue Hercules, et une même profondeur entre lignes parallèles de quatre pieds de face à la rue Berthoud, et trente pieds de face à la rue Hercules.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, connu et désigné comme le Kentucky Cotton Press, contenant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., ainsi qu'un certain lot de terre adjacent, connu sous le nom de Anchor Cotton Yard, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans la Première District de cette ville dans l'île Delaire, bornée par les rues Thomas, Berthoud, Hercules et Belle-Issue, et mesurant environ soixante pieds de front sur la rue Thomas, trente et de face à la rue Belle-Issue, et une même profondeur sur la ligne de plus près de la rue St-Thomas, et de la ligne de plus près de la rue Belle-Issue, ayant une face de cent soixante pieds sur quatre-vingts pieds de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été saisies et prises comme étant la propriété de feu John H. Hall et Kenan Slaughter, et sont vendues en vertu d'un jugement de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 mars 1887, dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1. Les premiers sous-traités pour la moitié de ces propriétés seront exigibles en espèces, et le solde en trois ans, avec intérêts à 8 pour cent par an, payables par moitié tous les six mois, garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, et par privilège sur les meubles et immeubles, et par la caution solidaire de deux personnes solvables.

2. Le certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, connu et désigné comme le Kentucky Cotton Press, contenant une machine à compresser le coton, machines à vapeur, chaudières, etc., ainsi qu'un certain lot de terre adjacent, connu sous le nom de Anchor Cotton Yard, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans la Première District de cette ville dans l'île Delaire, bornée par les rues Thomas, Berthoud, Hercules et Belle-Issue, et mesurant environ soixante pieds de front sur la rue Thomas, trente et de face à la rue Belle-Issue, et une même profondeur sur la ligne de plus près de la rue St-Thomas, et de la ligne de plus près de la rue Belle-Issue, ayant une face de cent soixante pieds sur quatre-vingts pieds de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été saisies et prises comme étant la propriété de feu John H. Hall et Kenan Slaughter, et sont vendues en vertu d'un jugement de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, en date du 14 mars 1887, dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

30mars—30—3, 8 avril à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de comptes à recevoir.

Grier Bros. vs Leurs Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20 382. En vertu d'un ordre de vente daté 27 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue de Magazine, entre Gravier et Natchez alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 2 avril 1887 à 12 M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste déposée à mon bureau.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic Provisoire dans l'affaire ci-dessus.
27 mars—27, 28 29 30 31—avril 1, 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme Anna Putthurst, veuve